

Photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau !

Nous, organisations en lutte contre les centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles, forestières et en milieux aquatiques, refusons les dérives des énergies renouvelables prises dans des logiques de marché.

Nous récusons le terme « agrivoltaïsme », qui relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. « L'agrivoltaïsme » éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre dépendance plus moderne, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Nous dénonçons la diversion introduite dans la loi d'Accélération des Énergies renouvelables (AER) qui permet de distinguer un « agrivoltaïsme » soit-disant en synergie avec l'agriculture, d'un autre photovoltaïque qui irait sur des terres dites « incultes ». Or d'une part ces deux catégories relèvent de la même pratique marketing permettant aux industriels de s'accaparer du foncier, et d'autre part *« c'est bien sur des terres considérées comme pauvres que s'est en grande partie développé l'élevage »*¹. Et alors même que les lobbies œuvrent afin que les textes légaux considèrent de moins en moins ce phénomène comme de l'artificialisation : *« on va vous louer le volume d'air au-dessus de votre parcelle pendant trente ans »*² déclare ainsi cyniquement un prospecteur, nous affirmons que des tonnes de métal dénaturent les espaces agricoles, naturels et forestiers. Et quand bien même dans leurs discours, la production d'électricité est cyniquement présentée comme étant « secondaire », tandis que le but premier serait d'aider l'agriculture face au changement climatique en créant de l'ombre, nous affirmons que la rente issue de la production d'électricité est bien l'unique raison de ces projets. Surtout, il est passé sous silence qu' *« en terme de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux »*³.

Alors que la Loi AER permettra de cumuler les coupes-rases de forêts de 25 hectares pour y mettre des panneaux, nous déplorons l'idéologie productiviste de parlementaires qui considèrent que *« certaines terres classées forestières sont d'une telle pauvreté et d'une telle médiocrité qu'un arbitrage pourrait justifier qu'on y installe un parc photovoltaïque »*⁴. Pourtant, de part l'incroyable biodiversité qu'elles

1 Confédération Paysanne Centre Val de Loire <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Centre-Val-de-Loire-2022-Contribution-SDRADET.pdf>

2 « Dans la gadoue agrivoltée : plongée dans la rhétorique des industriels du photovoltaïque <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadou-agrivoltee-2.pdf>

3 Fabien Balaguer directeur de l'Association française d'agroforesterie. « Contre l'agrivoltaïsme, l'autonomie paysanne », journal L'Empaillé automne 2022 ; entretien à lire en entier ici <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/agroforesterie-balaguer-entretien-1.pdf>

4 Le député socialiste de Meurthe et Moselle Dominique Potier lors du vote la loi AER en décembre 2022 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadou-agrivoltee-2.pdf>

recèlent, leurs beautés et leurs rôles essentiels, ces zones sont un patrimoine irremplaçable. Et quand bien même les panneaux seraient un jour retirés et que l'évolution du climat le permette, il faudrait des centaines d'années pour recréer un écosystème aussi riche.

Nous dénonçons également les conflits d'intérêts des chambres d'agriculture. Ces dernières peuvent demander 20 000 euros par projet pour réaliser l'audit, puis 50 euros par hectare et par an pour suivre le projet, ainsi que 1 500 euros par mégawatt produit en compensation de l'artificialisation des terres agricoles⁵. D'ailleurs, pourquoi compenser financièrement, alors même que les thuriféraires de cette pratique marketing n'ont cessé de parler de la « synergie » de leurs tonnes de métal avec l'agriculture ? En réalité il s'agit uniquement d'une synergie financière qui tend à bénéficier principalement à l'agro-industrie et aux grands propriétaires fonciers.

Nous appelons à la sobriété énergétique, et rappelons que les surfaces déjà artificialisées sont suffisantes⁶. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie évalue ainsi les gisements à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings.⁷ Le gisement global sur toitures est de 364,3 GW (dont 241 GW de toitures résidentielles)⁸. Ajoutons que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés⁹, ainsi que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles¹⁰. Si installer des panneaux solaires sur des toitures coûte plus cher que de les poser au sol, l'Agence explique que ce surcoût est faible : il avoisine les 550 millions d'euros, soit 2% du coût des énergies renouvelables¹¹. Et alors même que les projets peuvent atteindre 800 000 euros par hectare¹², nous affirmons que ces investissements peuvent aller sur ces zones artificialisées.

Lorsque Macron et la FNSEA prônent la robotique, la génétique et le numérique pour l'agriculture¹³, et que le syndicat agro-industriel co-préside le lobby France Agrivoltaïsme ; le fondateur de ce dernier met en place la gestion des champs via l'intelligence artificielle¹⁴. Ce sont ainsi deux visions de l'agriculture et de la

5 « Faire vivre le débat public et renverser le rapport de force » Campagnes solidaires, n°384, juin 2022 Cité dans « L'agrivoltaïsme, entre pression financière et conflits d'intérêts », revue Silence, septembre 2023

6 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/choix-politique-de-ne-pas-financer-le-pv-sur-toiture-1.pdf>

7 Trajectoire du mix électrique 2020-2060, 2018, https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2018/12/ADEME_%C3%A9tude_mix-electrique.pdf, et Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques – Ademe Transénergie, avril 2019, rapport et synthèse, disponibles sur : <https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-limplantation-centrales-photovoltaïques>

8 Selon le rapport de l'ADEME « Coûts énergies renouvelables et de récupération des données 2019 »

<https://librairie.ademe.fr/cadic/767/coûts-énergies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf>

9 CEREMA, <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-activite-economique-peripherie-leviers-requalification>

10 Selon Rollon Mouchel-Blaisot, préfet chargé depuis février dernier d'une mission interministérielle de mobilisation pour le foncier industriel. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/pays-de-la-loire/les-friches-industrielles-eldorado-foncier-des-collectivites-1947507>

11 « L'analyse qui suit démontre que si l'on déplace le curseur de répartition PV sol / PV toitures, les surcoûts pour le système sont faibles (...) On observe ainsi un surcoût capacitaire annuel allant jusqu'à 550 M€ (pour 100% de PV sur toitures), soit 2% du coût capacitaire total des EnR (32.3 Mds € annuel) et 10% du coût capacitaire du PV (5.6 Mds €) ».

<https://librairie.ademe.fr/cadic/2889/mix-electrique-rapport-2015.pdf>

12 « Tout le monde déteste sun'agri » L'Empaillé hiver 2022-2023 <https://lempaille.fr/tout-le-monde-deteste-sun-agri>

13 <https://www.bfmtv.com/economie/consommation/c-lambert-le-numerique-la-robotique-et-la-genetique-sont-la-troisieme-revolution-agricole-VN-202110120459.html>

14 Voir « Sun'Agri, quand l'agrivoltaïsme rencontre le numérique » revue Silence septembre 2023 : « Ainsi des capteurs installés sur le terrain mesurent de nombreux paramètres tels que l'humidité de l'air et du sol, la température, la lumière, la croissance des feuilles, etc. Puis dans un centre de supervision à Lyon, les données sont couplées à des modèles algorithmique de la croissance des plantes et Sun' Agri rétro-agit ainsi vers toutes ses parcelles. Cette boîte, rachetée par Eiffage, teste actuellement des caméras infrarouges pour détecter le début de la floraison. « C'est quoi le mieux entre les yeux de l'agriculteur et ceux de la caméra ? », soulève Cécile Magherini, déléguée générale. La vision du futur de la directrice générale est assez explicite : « Dans notre système, à l'avenir on peut imaginer des robots, qui vont se brancher et travailler sous la structure. » Mettre des panneaux solaires dans les champs pour

société qui s'affrontent : l'agriculture industrielle, ultra-mécanisée et numérique sur des surfaces toujours plus grandes, face à l'autonomie paysanne ; les serveurs face au cerveaux ; l'intelligence artificielle face à l'observation, la sensibilité et savoirs-faire des paysan.nes. Nous affirmons qu'il est nécessaire d'amorcer la désescalade de l'emprise technologique afin que les paysan.nes puissent travailler la terre eux-mêmes sans être dépendants de l'agro-industrie.

Nous refusons l'industrialisation des campagnes, car quelle que soit sa surface, ou sa « participation citoyenne », une centrale photovoltaïque sur des terres agricoles, naturelles ou forestières, est une installation de nature industrielle. Les tonnes de métaux (silice, aluminium, zinc, plomb, étain, indium, antimoine)¹⁵ recouvrant les terres; les milliers d'ancrages bétons et kilomètres de voies d'accès et de clôtures grillagées, lignes électriques enterrées ou aériennes, les postes de transformations et de livraisons, le bruit engendré par les onduleurs¹⁶, les caméras de surveillance, les divers capteurs connectés, les obligations de déboisement en périphérie, détruisent nos campagnes. Les mégas-centrales électrifiant nos champs avec des effets documentés sur les animaux d'élevages¹⁷. Nous dénonçons la fabrication industrielle de ces panneaux : exploitation d'êtres humains, extractivisme ravageur. Afin de produire 40 000 tonnes de silicium métal, l'une des six unités de production en France brûle 120 000 tonnes de quartz et 80 000 tonnes de bois¹⁸, et engloutit en moyenne 11 mégawatts/heure par tonne de produit fini¹⁹, soit chaque année l'équivalent électrique d'une ville de 150 000 habitants. Il faut aussi 280 kg de produits chimiques par kilo de silicium produit²⁰. Sans oublier les risques de pollution des eaux²¹ et que les centrales peuvent entraîner « l'altération, la dégradation voire la destruction des milieux naturels (défrichements puis gestion de la végétation au plus près du sol ; terrassement et compactage des sols ; instauration de microclimats différenciés au-

produire de "l'énergie décarbonée", puis mettre des robots pour consommer cette électricité. Le tout, contrôlé à distance depuis des bureaux grâce à une série de capteurs et à l'intelligence artificielle. Voir aussi « Sun'agri et ses cultivateurs de kilowatts font main basse sur les Pyrénées-Orientales », février 2023 <https://ccaves.org/blog/les-cultivateurs-de-kilowatts-font-main-basse-sur-les-pyrenees-orientales/> ainsi que « Tout le monde déteste Sun'agri » L'Empaillé hiver 2022

15 Silice, aluminium, zinc, plomb, étain, indium, antimoine présent dans les panneaux : voir « Composition des panneaux photovoltaïques mono et polycristallins » (Special Report on Solar PV Global Supply Chain, AIE, 2022, p. 21). Voir aussi Mineralinfo, 2020 (Antoine Boubault, BRGM)

16 MRAE de Bretagne https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/10116_centralephotovoltaique_folgoet_29_2022.pdf

17 Christian Dupraz, l'un des principaux propagandiste et inventeur du terme, met en garde quant aux « impacts agronomiques originaux à évaluer » tels les « risques électriques en présence d'animaux (électro-sensibilité, électrocution) »

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf> Voir aussi la MRAE de Bretagne qui préconise quant à une centrales PV « une simulation du champ électromagnétique au niveau des habitations les plus proches (...) en particulier pour des personnes électrosensibles » https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/10116_centralephotovoltaique_folgoet_29_2022.pdf

Le 7 novembre 2022 le tribunal administratif d'Alençon reconnaît que la dégradation du troupeau laitier d'Alain Crouillebois (éleveur dans l'Orne) est « la conséquence directe et certaine » de l'installation d'une ligne souterraine de 20 000 volts et de son transformateur Enedis. Le tribunal condamne Enedis à verser 140 000€ à l'éleveur. Le 29 avril 2022 le tribunal de Coutances dans la Manche condamne RTE (réseau transport électricité) à verser 460 000€ à l'éleveur laitier D.Vauprès suite au passage d'une ligne très haute tension sur sa ferme. En 2015, l'éleveur laitier T. Charuel a gagné son procès face à RTE suite aux pollutions engendrées par une ligne très haute tension. Voir aussi l'enquête de France 3 « Agriculteurs sous tensions, l'omerta française »

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Agriculteurs-sous-tension-FR3-2020.mp4>. Voir aussi le rapport du Député Philippe Bolo <https://www.senat.fr/rap/r20-487/r20-487.html>

18 Chiffres de 2017, Courrier de l'Oisans, n°15, hiver 2018

19 « Le silicium : un élément chimique très abondant, un affinage stratégique », 2020, sur mineral.info

20 « Le silicium : les impacts environnementaux liés à la production », <https://ecoinfo.cnrs.fr/2010/10/20/le-silicium-les-impacts-environnement> Voir aussi Commissariat général au développement durable 2020 cité dans <https://www.jne.asso.fr/wp-content/medias/2023/06/Photovoltaïque-10-idees-recues-contre-argumentees.pdf> et Chowdhury et al. 2020, ibidem et « Le silicium :

les impacts environnementaux liés à la production », <https://ecoinfo.cnrs.fr/2010/10/20/le-silicium-les-impacts-environnement> / Voir Composition des panneaux photovoltaïques mono et polycristallins, (Special Report on Solar PV Global Supply Chain, AIE, 2022, p. 21). Voir aussi Mineralinfo, 2020 (Antoine Boubault, BRGM)

21 Rapport de la LPO https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/2022_pv_synthese_lpo.pdf. Voir aussi la MRAE Bretagne. Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune du Folgoët (29) https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/10116_centralephotovoltaique_folgoet_29_2022.pdf et aussi FRB : (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) 27/10/2017, la synthèse de l'étude « Énergie renouvelable et biodiversité : les implications pour parvenir à une économie verte » Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, p161–184

dessus et en dessous des panneaux ; création d'exclos par les clôtures, etc.). La modification des fonctions hydriques, climatiques ou biologiques qui peut en résulter conduit à l'artificialisation d'une partie parfois importante des sols [ainsi qu'une] modification des cortèges d'espèces végétales et animales »²².

Nous défendons un rapport sensible au monde qui nous est plus que jamais primordial. Alors même que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins, qu'un malaise est reconnu et qu'il faudra recruter massivement pour faire face aux nombreux départs en retraite, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, en plein air, dans un cadre beau ; regarder le ciel et écouter les sons de la vie. Travailler sous des panneaux, c'est dégrader notre qualité de vie au travail, mais aussi l'environnement et les paysages pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs. Au contraire, l'agriculture paysanne doit participer avec les citoyen.nes à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par toutes et tous.

Notre autonomie de choix et d'action, n'est pas de devenir des jardiniers sous des panneaux. Notre métier n'est pas de cultiver des kilowatts, mais de produire une alimentation saine et de qualité pour le plus grand nombre, et d'être rémunéré en conséquence. Car si la contrepartie financière de plusieurs milliers d'euros par année et par hectare peut sembler alléchante²³, et générer un véritable dilemme pour des paysan.nes en difficulté ; en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons et détournons la vocation nourricière de la terre agricole.

L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière. Rejetant le mythe d'un capitalisme vert, ainsi que la vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée, nous appelons à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques industriels et exigeons leur interdiction sur toutes les terres agricoles, naturelles, forestières et les milieux aquatiques.

Les organisations en lutte contre les mégas-centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles, forestières et en milieux aquatiques.

Le 27 août 2023

Signataires :

22 Rapport de la LPO d'octobre 2022 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/2022_pv_synthese_lpo.pdf, «Centrales photovoltaïques et biodiversité LPO oct. 2022 » qui compile 151 études scientifiques dans le monde et seule synthèse publiée en français à fin 2022. Voir Aussi la synthèse de Jura Nature Environnement <https://www.jne.asso.fr/wp-content/medias/2023/06/Photovoltaïque-10-idees-recues-contre-argumentees.pdf>, ainsi que l'étude de la Fondation pour la Recherche et la Biodiversité : FRB : (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) 27/10/2017 « Énergie renouvelable et biodiversité : les implications pour parvenir à une économie verte » Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, p161–184

23 Louer ses terres peut rapporter de 2500e par année et par hectare à 10 000e par année et par hectare. Faire pâturer ses brebis sous 90 hectares peut aussi rapporter 30 000e annuellement. Voir la Note de positionnement de la Confédération Paysanne.